

Calculer le montant des certificats en kWh cumac

Opération n° BAT-TH-163

Pompe à chaleur de type air/eau

NB : Crédit d'une bonification dans le cadre du Coup De Pouce chauffage BRCT

Bonification X3 pour la fiche BAT-TH-163 jusqu'à la fin de la période P6 par rapport au calcul nominal ci-dessous :

Pour une PAC de puissance thermique nominale ≤ 400 kW :						
Efficacité énergétique saisonnière (Etas)	Zone climatique	Montant en kWh cumac par m ²	Surface totale chauffée (m ²)	Secteur	Facteur correctif	Facteur R
111% \leq Etas < 126%	H1	1100	X	S	Hôtellerie, restauration	0,7
	H2	900			Santé	1,1
	H3	600			Enseignement	0,8
126% \leq Etas < 175%	H1	1200			Bureaux	1,2
	H2	1000			Commerces	0,9
	H3	700			Autres	0,7
175% \leq Etas	H1	1300	X	R		
	H2	1000				
	H3	700				

Pour une PAC de puissance thermique nominale > 400 kW :

Coefficient de performance (COP – EN 14511-2)	Zone climatique	Montant en kWh cumac par m ²	Surface totale chauffée (m ²)	Secteur	Facteur correctif	Facteur R
3,4 \leq COP < 4,5	H1	1100	X	S	Hôtellerie, restauration	0,7
	H2	900			Santé	1,1
	H3	600			Enseignement	0,8
4,5 \leq COP	H1	1200			Bureaux	1,2
	H2	1000			Commerces	0,9
	H3	700			Autres	0,7

Calcul du facteur correctif R

$$\text{Si } P_{nom} < 40\% \text{ de } P_{Tu} \text{ alors } R = \frac{P_{nom}}{P_{Tu}}$$

Dans le cas contraire, $R = 1$

Avec P_{nom} = Puissance nominale du PAC nouvellement installée

Et P_{Tu} = Puissance utile de la nouvelle chaufferie